



Numéro de l'acte	2024-113-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

QUESTION N°2024-113

URBANISME : CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION A-1976 ET A-1978 SISES 65 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND A ARQUES – MODIFICATION DES MODALITES DE VENTE – DESIGNATION D'AGENCES IMMOBILIERES

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu la délibération n°2023-21 du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023 portant fixation des modalités de vente des parcelles cadastrées A-1976 et A-1978 sises 65 avenue François Mitterrand à Arques

Vu la délibération n°2023-96 du Conseil Municipal du 16 mai 2023 décidant la vente des parcelles cadastrées section A-1976 et A-1978 pour parties au profit de la Société BER & COLI

Vu la non-réitération de la promesse de vente avec la Société BER & COLI

- **Considérant** que la commercialisation du bien immobilier a été délégué aux agences immobilières :
 - o DUFLOT sise 5 rue Miss Cavell 62510 ARQUES,
 - o IMMOUEST sise 1 rue de Calais 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
 - o L'IMMOBILIERE COCQUEMPOT TRANSACTION sise 7 rue du Lion d'Or 62500 SAINT-OMER

Considérant qu'il est nécessaire de désigner d'autres agences afin de gagner en visibilité

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : CONFIE la commercialisation du bien immobilier, cadastré section A-1976 et A-1978 pour parties comme suit :

- La commercialisation du bien immobilier est délégué aux agences immobilières :
 - o DUFLOT sise 5 rue Miss Cavell 62510 ARQUES,
 - o IMMOUEST sise 1 rue de Calais 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

- L'IMMOBILIERE COCQUEMPOT TRANSACTION sise 7 rue du Lion d'Or 62500 SAINT-OMER
 - L'ADRESSE sise 28 quai du Haut Pont 62500 SAINT-OMER
 - MEGAGENCE Madame Sandrine PREDHOMME 62510 ARQUES
- Les candidats à l'acquisition se rendront alors, à compter de la date de signature des mandats, à l'une des agences immobilières DUFLOT sise 5 rue Miss Cavell 62510 ARQUES, IMMOUEST sise 1 rue de Calais 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, L'IMMOBILIERE COCQUEMPOT TRANSACTION sise 7 rue du Lion d'Or 62500 SAINT-OMER, L'ADRESSE sise 28 quai du Haut Pont 62500 SAINT-OMER, MEGAGENCE Madame Sandrine PREDHOMME 62510 ARQUES, pour indiquer leur volonté de se porter acquéreur

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

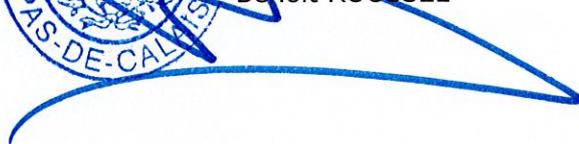
- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Sébastien BERNARD



Fait à ARQUES
Le 9 juillet 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024**

Affiché le 10 juillet 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Neuf Juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Trois Juillet Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **3 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **6 absents excusés sans pouvoir**

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Sébastien BERNARD.

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU.

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PREDHOMME.

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît ROUSSEL.

Peggy VAN GOETHEM-MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.